

Noël 2022 CONCOURS  
**MAISONS &  
COMMERCES  
DÉCORÉS**

LES DÉCORATIONS  
DOIVENT ÊTRE VISIBLES  
DEPUIS LA RUE

Inscriptions jusqu'au  
**7 décembre 2022**

PASSAGE DU JURY  
ENTRE LE 14  
ET LE 31 DÉCEMBRE



**DANS UN SOUCI D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE,  
LES DÉCORATIONS ÉLECTRIQUES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.**

Règlement disponible sur [www.ville-denain.fr](http://www.ville-denain.fr) et affiché en mairie.

**COUPON RÉPONSE CONCOURS MAISONS ET COMMERCES DÉCORÉS**

NOM

PRÉNOM

TÉL.

ADRESSE POSTALE

MAIL

NOM DU COMMERCE\* OU ÉCOLE

\*le cas échéant

**COCHEZ LA CASE DE LA CATÉGORIE DANS LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ CONCOURIR :**

- Maison avec cour ou jardin visible de la rue  
 Maison avec façade  
 Appartement  
 Commerce : vitrine et/ou façade.  École  
 Je souhaite participer à ce concours  
 J'accepte que ma maison, mon appartement, mon école ou mon commerce soit pris en photo pour les supports de communication de la Ville de Denain.



+ d'infos et règlement  
sur [www.ville-denain.fr](http://www.ville-denain.fr)

Dépôt du bulletin dûment complété  
à l'accueil de l'hôtel de ville.



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et papier, placé **sous la responsabilité du Maire de la Ville de DENAIN (Hôtel de Ville, 120 rue de Villars B.P.50213 – 59723 DENAIN CEDEX)** et destiné au Concours des Maisons et Commerces décorés.

Les données ainsi collectées sur la base légale du consentement sont conservées pour **une durée de deux ans** et le destinataire de ces données est la Direction de l'Évènementiel, gestionnaire du concours.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et renforcée par le « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en fonction du type de données et de la base légale du traitement.

**Vous pouvez exercer ce droit en vous rapprochant du Délégué à la Protection des Données de la commune. Par mail : [dpo@ville-denain.fr](mailto:dpo@ville-denain.fr), par téléphone : 03.27.23.59.59, ou par courrier : DPO Ville de Denain 120 rue de Villars B.P. 50213 – 59723 DENAIN CEDEX.**